

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'OPPOSITION DE MAUREPAS INTERPELLE LE PRÉFET

Jusqu'en 2015, la distribution de l'eau potable à Maurepas était assurée par le SIAEP de Maurepas-Jouars Pontchartrain.

La réforme territoriale a transféré cette compétence vers l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 01/01/2016 qui s'en est aussitôt dessaisie au profit du SMGSEVESC.

Le contrat d'affermage dont était titulaire VÉOLIA a été prolongé une seconde fois sans aucune contrepartie et au même prix (contrairement à la prolongation précédente de deux ans en contrepartie d'un investissement de 800.000 €) jusqu'au 31 décembre 2018 avec l'accord de la préfecture des Yvelines pour raisons impérieuses d'intérêt public.

À ce jour nous n'avons eu connaissance d'aucune mise en concurrence pour assurer la continuité de ce service public de distribution d'eau potable, ni pour assurer la gestion et l'entretien des 6 puits de Cressay. **Ni la mairie de Maurepas ni l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines n'ont été en mesure de nous préciser les modalités de ce service public à compter du 01/01/2019 ni le prix de vente de l'eau potable.**

Nous avons alerté M. le Préfet des Yvelines sur cette situation qui nous paraît totalement inacceptable et lui avons demandé de nous préciser l'organisation de la distribution d'eau dans notre commune et le prix de vente arrêté pour 2019.

Michel CHAPPAT Florence BARY Georges BELIAEFF Martine FAYOLLE Ismaïla WANE

www.en-avant-maurepas.fr

MODEM

www.maurepas-dynamique-solidaire.fr